



Société canadienne des
enfants disparus

Le Réseau de recherche d'enfants : Partie de la stratégie nationale du Canada pour les enfants disparus

L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a identifié le nouveau *Réseau de recherche d'enfants* de la Société canadienne des enfants disparus (SCED) comme ressource et système national permettant de combler le vide quand vient le temps d'adresser les cas de disparition d'enfants à risque élevé qui ne répondent pas aux critères rigoureux de l'alerte AMBER.

Ce faisant, l'ACCP ajoute son soutien à celui de l'Association des chefs de police de l'Alberta, de l'Association des chefs de police de la Saskatchewan, de l'Association ontarienne des chefs de police, de l'Association des chefs de police de la Colombie-Britannique, de la Gendarmerie royale du Canada, de la BC Missing Persons Unit Task Force et du Secrétariat national de recherche et de sauvetage.

En partenariat avec Microsoft et Esri Canada, la SCED a créé une technologie de pointe développée et testée en consultation avec certains services de police. Il s'agit d'un réseau qui comble les lacunes identifiées en matière d'intervention policière, permettant le partage d'informations sur les enfants disparus à risque élevé entre les services de police de tout le pays, et entre le grand public et la police. Le *Réseau de recherche d'enfants* de la SCED est une nouvelle solution clé en main disponible aujourd'hui, sans frais pour les organisations policières.

Pour ces raisons, l'ACCP invite maintenant tous les services de police du Canada à adopter et à mettre en œuvre le nouveau *Réseau de recherche d'enfants* comme outil standard pour soutenir toutes les enquêtes sur les enfants disparus à risque élevé.

Comment le Réseau de recherche d'enfants s'inscrit-il dans la stratégie nationale pour les personnes disparues?

De nombreux cas d'enfants disparus franchissent les frontières municipales, provinciales, territoriales et même internationales et tous les cas d'enfants disparus à risque élevé ne répondent pas aux critères de l'alerte AMBER. Le *Réseau de recherche d'enfants* de la SCED offre aux services de police et aux Canadiens de tout le pays un moyen rapide, facile et économique de partager des informations et de collaborer entre eux pour retrouver plus rapidement les enfants disparus et les réunir avec leur famille.

L'infrastructure nationale du Canada pour gérer les cas d'enfants disparus comprend maintenant trois (3) éléments clés : le système d'alerte AMBER, le *Réseau de recherche d'enfants* de la Société canadienne des enfants disparus et le programme d'ADN des personnes disparues de la GRC.

a) Le système d'alerte AMBER

Les alertes AMBER sont émises par la police uniquement lorsqu'un enfant disparu âgé de 18 ans ou moins est soupçonné d'avoir été enlevé et qu'il est en danger imminent.

Les alertes AMBER sont envoyées par l'entremise du système national d'alerte publique sur les téléphones portables, les médias audiovisuels, les médias sociaux et les panneaux de signalisation routière. Les alertes AMBER contiennent le nom et une description de l'enfant enlevé, la personne avec laquelle il pourrait se trouver et la description de tout véhicule soupçonné d'être utilisé dans l'enlèvement présumé. Ces renseignements sont diffusés à tous les citoyens dans une vaste zone géographique (par exemple, le nord de l'Alberta, le sud de l'Ontario) et sont reçues en fonction d'un lieu en temps réel.

b) Le Réseau de recherche d'enfants de la Société canadienne des enfants disparus

Le Réseau de recherche d'enfants de la SCED est un système qui relie les services de police de tout le pays et établit un lien entre les membres de la communauté et les services de police.

Le réseau comprend une base de données contenant des informations en temps réel fournies par la police sur les cas de disparitions d'enfants, y compris des photos, des cartes de localisation et la capacité de transmettre les informations aux membres de la communauté et aux premiers intervenants en fonction de leur emplacement. Il permet également au public de partager des informations vitales avec la police grâce à cette technologie. Le Réseau de recherche d'enfants comprend différents canaux de communication utilisés pour transmettre les alertes de recherche d'enfants, notamment l'application MCSC rescu, les médias traditionnels, Facebook, Twitter ou les messages texte SMS.

- **Alertes de recherche d'enfants**

Les alertes de recherche d'enfants sont émises par la Société canadienne des enfants disparus, en collaboration avec la police, pour un cas urgent de disparition d'enfant qui ne répond pas au seuil d'alerte AMBER mais qui nécessite une assistance communautaire immédiate.

Une fois qu'un service de police a lancé une enquête sur une personne disparue et que l'équipe d'enquête a défini les paramètres de la recherche, il peut émettre une alerte de recherche d'enfant. Pour ce faire, il faut accéder au **Portail policier du Réseau de recherche d'enfants de la SCED** à l'adresse <https://police-csn-mcsc.hub.arcgis.com/>, soit un carrefour en ligne sécurisé où la police télécharge les cas de personnes disparues pour les rendre accessibles aux services de police, aux premiers intervenants et au grand public.

Les alertes de recherche d'enfants sont ciblées en fonction de zones géographiques spécifiques (par exemple, la ville ou la rue). Les services de police de cette région seront informés. De plus, les Canadiens qui se sont inscrits aux alertes via l'application gratuite et téléchargeable **MCSC rescu** seront informés en fonction de l'endroit que l'utilisateur a indiqué lors de son inscription.

Au cours de l'évolution d'une enquête sur une personne disparue, différentes alertes peuvent être émises à différents moments, dans différentes régions.

- **L'application MCSC rescu** (<https://rescu.mcsc.ca/>)

Le grand public est invité à partager toute information dont il dispose concernant l'enquête sur une personne disparue par l'entremise de l'application MCSC rescu. (Seule la police peut télécharger/soumettre des cas).

Les Canadiens peuvent servir de yeux et d'oreilles additionnels à la police et de voix pour l'enfant ou le jeune disparu. Les Canadiens peuvent télécharger gratuitement l'application MCSC rescu à partir des magasins d'applications et l'utiliser pour consulter des informations sur les cas de disparitions d'enfants affichées sur le Réseau de recherche d'enfants, et offrir à la police des renseignements qui peuvent aider à localiser et à réunir l'enfant ou le jeune avec sa famille.

c) Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés

Le Centre national des personnes disparues et des restes humains non identifiés (CNPDRH) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est le centre national du Canada qui aide les forces de l'ordre, les médecins légistes et les coroners en chef dans les enquêtes sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés dans tout le pays.

Le CNPDRH opère également le site web Disparus-Canada (www.canadasmising.ca) qui présente des profils de personnes disparues et de restes non identifiés qui ont été publiés à la demande de l'enquêteur principal d'un service de police, d'un coroner ou d'un médecin légiste. L'enquêteur principal précise quand et si un cas doit être publié.

Bien que ce site web ne comporte pas de liste de profils pour toutes les personnes disparues et les restes non identifiés au Canada, il est important de noter que le *Réseau de recherche d'enfants* est un programme reconnu par le CNPDRH de la GRC. Un protocole d'entente a été signé entre les deux organisations dans le but de sensibiliser le public canadien aux questions liées aux enfants disparus, de contribuer au retour rapide et sûr des enfants disparus à leurs tuteurs légaux et de contribuer aux efforts nationaux et internationaux visant à obtenir un soutien pour une réponse coopérative mondiale aux problèmes des enfants disparus. Des discussions sont en cours pour déterminer la meilleure façon de maximiser et d'aligner les systèmes afin d'accroître davantage l'efficacité des enquêtes sur les personnes disparues.

Bien que la police puisse utiliser les progrès technologiques à son avantage lors de ses enquêtes, il est reconnu que la recherche la plus efficace des enfants et des jeunes disparus doit inclure des partenariats et de nouveaux outils qui permettent aux membres de la communauté d'apporter leur contribution. Nous sommes d'avis que le *Réseau de recherche d'enfants* de la SCED est une approche nationale de collaboration impliquant des partenariats entre la police, une organisation non gouvernementale, le secteur privé et le grand public et qu'il s'agit d'une combinaison rentable et gagnante qui nous permettra de retrouver plus rapidement les enfants disparus et de les réunir avec leurs familles.

Veillez communiquer avec la SCED pour accéder au Portail policier de la SCED et pour obtenir de la formation à ce sujet :

- Le portail : <https://police-csn-mcsc.hub.arcgis.com/>
- Courriel : info@mcsc.ca
- Téléphone : 1-800-661-6160